



## Compte rendu des débats en CTL du mercredi 6 février 2019

Le comité technique local a été convoqué le mercredi 6 février 2019 afin d'aborder notamment les questions du travail à distance et la mise en œuvre du télétravail.

L'ensemble des organisations présentes sont intervenues dans leurs propos liminaires. Toutes ont abordé la question brûlante de la lettre de cadre adressée par la direction générale aux DDFIP du pays.

Le président de séance, M BAUDIER, a répondu en indiquant que les dates fixées par ladite lettre n'étaient plus d'actualité compte tenu de la survenance entre temps du grand débat.

Toutefois, il a apporté des réponses sur la situation des :

### Les SIP

Il n'y aurait pas de disparition de SIP sur le département, les 3 implantés le resteraient. Toutefois, si l'effectif actuel des SIP est environ de 90, il est plus que probable que les suppressions d'emploi s'abattent sur ces services en raison de la mise en place du prélèvement à la source et de la réforme de la TH.

### Les SIE

La question est tout autre, pour le directeur, il est envisagé qu'à terme, le département n'ait plus que un seul SIE.

### Les SPF

Au 1<sup>er</sup> septembre 2020 il n'y aura plus qu'un seul SFP, basé à Moulins en raison de la création récente à Moulins du SPFE. On passe ainsi de 4 postes comptables à un seul. Les antennes de Vichy et Montluçon seraient conservées. La problématique se pose sur celle de Montluçon dont les effectifs (5 minimum) n'assureraient pas sa pérennité.

### Les trésoreries

#### Les trésoreries en SPL

Le directeur a précisé qu'il n'y avait pas de petites structures à l'exception de Varennes (qui va passer à 3 agents au 01/09/2019). Leur suppression n'est pas envisagée actuellement. Les organisations syndicales soulignent que cette pause n'est due qu'aux prochaines échéances électorales, à savoir les municipales de 2020.

Concernant le fond du contenu de la note de cadrage, en bon français, les back office qui y sont évoqués ne seraient pas forcément d'une taille de 50, une marge de manœuvre est laissée aux directeurs.

Quant à leur implantation, le président a fait entendre que cela ne nécessiterait pas forcément de travaux, ce qui laisse largement à penser que la question a déjà largement été abordée, mais malgré notre insistance, aucune autre précision ne nous a été apportée. En tout état de cause, les trésoreries, comme nous les connaissons actuellement, sont sur leur fin.

## **Les trésoreries hospitalières**

Pour l'instant, il n'est pas envisagé de regrouper les trésoreries hospitalières selon le périmètre des groupements hospitaliers de territoire GHT, mais il envisage une seule et unique trésorerie hospitalière départementale

## **Les agences comptables dans le département**

A l'exception de l'interrogation du Conseil Départemental, seul éligible à la création d'une Agence Comptable dédiée, aucune autre collectivité du département n'est éligible et n'a, de fait, candidaté à ce jour à l'expérimentation du compte financier unique, à savoir la fusion du compte administratif (tenu par les collectivités) et du compte de gestion (tenu par le comptable public)

## **Suppression d'emplois**

L'administration locale a affirmé que SPIB n'avait pas encore communiqué les suppressions d'emplois sur 3 ans, alors que les chiffres étaient censés être mis à la disposition des DDFIP fin décembre. On espère qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre visant à désinformer les agents.

## **Tous à Lyon**

Le président fait part de propos qui lui sont remontés d'une chef-fe d'unité qui rapportent qu'une organisation syndicale fait courir le bruit que dans un avenir proche nos missions seraient toutes à Lyon. Les représentant-e-s du personnel ont souligné qu'il y a 12 ans M PARINI, alors DG, avait juré la main sur le cœur que la nouvelle DGFIP allait s'appuyer sur le réseau existant notamment celui du Trésor (cf Guichet Fiscal Unique). Depuis cette promesse qui n'engageait que ceux qui voulaient bien y croire, ce sont plusieurs centaines de structures, notamment rurales, qui ont fermé leurs portes. Alors, si tous les services n'iront pas à Lyon, il est quand même fort à parier, que compte tenu de la métropolisation de la France, des missions vont rejoindre la capitale régionale, ou la capitale de l'ex-région Auvergne. Cette concentration des services existe déjà avec le traitement des contentieux devant les TA, devant les CAA, la création des CSRH, la mission de l'évaluation domaniale...

Le président a toutefois ajouté que la DDFIP de l'Allier était candidate pour accueillir un service de la métropole régionale dans le département.

## **Prime PAS de 200€**

L'administration a répondu que la prime PAS serait versée en 3 vagues. Sont concernés par la première vague les agents des SIP à l'exception des gardiens concierges.

Par les deux autres vagues seraient concernés, les agents d'accueil des trésoreries, les agents des trésoreries qui auraient en charge la paie, certains agents de la direction et les agents des SIE. Rien pour les autres agents. Rien n'a été précisé quant à leur désignation car au final cela ne représentera que 40 % des effectifs. La question de services civiques n'est pas encore tranchée mais la direction locale a fait remonter la problématique au délégué comme bon nombre d'autres directions.

**Les agents demandent à être acteurs et maîtres de leur avenir, ce qui est leur droit le plus strict.**

**Nous retenons des promesses du passé qu'elles n'ont servi qu'à enterrer les sujets. Nous espérons que le discours tenu hier par le président de séance, M BAUDIER, n'était pas un enfumage comme le fait qu'il ne connaisse pas encore la cible des suppressions d'emplois d'ici 2022.**

**Après une suspension de séance, les organisations syndicales ont décidé de ne pas poursuivre les débats concernant les autres sujets à l'ordre du jour, sachant que ces derniers n'étaient abordés que « pour information » et qu'aucun document ne nous avait été envoyé au préalable.**